



Gérard Gremaud, 4 décembre 2014

Aperçu des contrôles officiels en 2013

Contrôles réalisés par les autorités d'exécution du droit des denrées alimentaires en Suisse et au Liechtenstein

Table des matières

1	Résumé.....	2
2	Les contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels en 2013, introduction.....	2
3	Contrôle des procédés.....	2
3.1	Résultats globaux sur l'ensemble des entreprises.....	3
3.1.1	Résultats sur la conformité globale des entreprises	3
3.1.2	Résultats sur le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises.....	5
3.1.3	Résultats sur le type de mesures et de sanctions prises dans les entreprises.....	5
4	Contrôle des produits	6
4.1	Analyse des échantillons officiels de denrées alimentaires en 2013	6
4.1.1	Répartition des échantillons officiels de denrées alimentaires en 2013	6
4.1.2	Contestations de denrées alimentaires en 2013.....	7
4.2	Analyse des échantillons officiels d'objets usuels en 2013.....	9
4.3	Utilisation des résultats.....	12

1 Résumé

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités cantonales compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires soit bien respectée et que les entreprises ont bien mis en place un autocontrôle efficace. Ces contrôles contiennent d'une part les analyses d'échantillons et d'autre part l'inspection des entreprises.

Les résultats globaux des contrôles officiels en 2013 ont permis de mettre en évidence les points suivants :

- la conformité des entreprises aux exigences légales est bonne à très bonne dans 85 pourcents des cas
- dans un peu plus de 15 pourcents des cas, la conformité présente des lacunes
- seulement un peu plus de 1 pourcents des entreprises présentent une conformité faible
- plus de 48'500 échantillons officiels ont été analysés en 2013 (sans tenir compte de l'eau potable)
- les motifs de contestation des échantillons officiels sont dépendants des types de produits

2 Introduction - Les contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels en 2013

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires est bien respectée et notamment que les entreprises ont mis en place un autocontrôle efficace. Les contrôles officiels doivent être effectués régulièrement et selon une fréquence appropriée. Ils sont exécutés en principe sans préavis. La Confédération est responsable du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière et les cantons sont responsables des contrôles officiels à l'intérieur du pays. Le présent rapport résume les résultats des contrôles officiels des entreprises de denrées alimentaires (contrôle des procédés) ou d'objets usuels et les résultats de l'analyse des échantillons officiels (contrôle des produits).

3 Contrôle des procédés

En 2013, plus de 52'000 inspections ont été réalisées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Les inspections décrites dans ce rapport concernent toutes les catégories d'entreprises devant s'annoncer aux autorités, sauf les distributeurs d'eau potable car ce thème sera traité dans un rapport séparé¹.

En Suisse et au Liechtenstein, les données collectées en 2013 mettent en évidence que trois quarts des entreprises de denrées alimentaires sont constitués de restaurants, cantines et de simples commerces. Le nombre de contrôles générés par ces catégories constitue une grande partie des contrôles officiels. Les entreprises artisanales représentent un peu plus du quart et les entreprises industrielles entre un et deux pourcents du total du secteur des denrées alimentaires (figure 2). Les entreprises d'eau potable ne sont pas mentionnées dans cette figure pour la raison mentionnée auparavant.

¹ Un rapport sur la situation de l'eau potable en Suisse sera publié début 2016 sur notre site

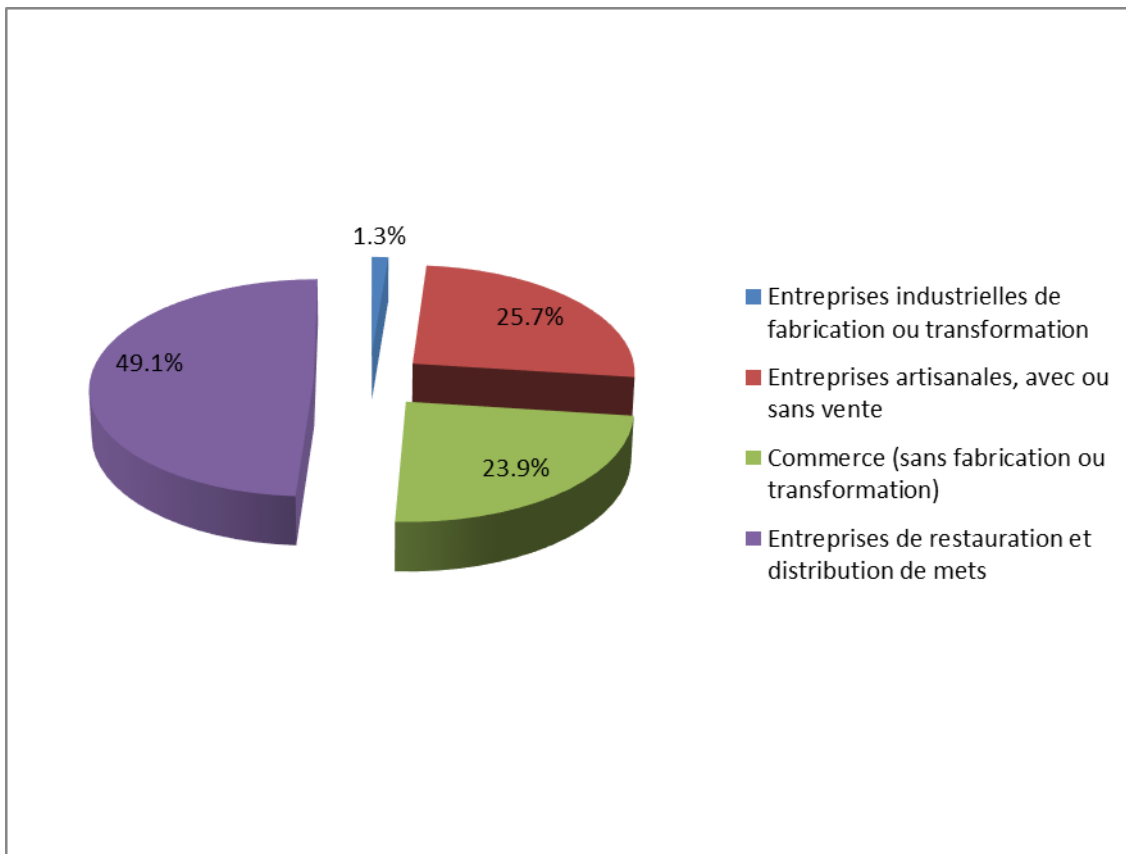


Figure 2. Répartition des entreprises du secteur alimentaire, en pourcent du total

3.1 Résultats sur l'ensemble des entreprises

Les entreprises de denrées alimentaires et d'objets usuels sont inspectées régulièrement par les autorités cantonales d'exécution. Lors de ces inspections, le niveau de conformité par rapport à l'ensemble des exigences légales est établi pour chaque entreprise au moyen d'une clé d'évaluation harmonisée pour l'ensemble de la Suisse.

3.1.1 Résultats sur la conformité globale des entreprises

Les résultats sur la conformité par rapport aux exigences légales sont présentés dans la figure 3. Les données de huit cantons ont été collectées selon un nouveau modèle instauré en 2013 et le restant, à savoir dix-sept cantons et la principauté du Liechtenstein selon le modèle instauré en 2007. Le système d'évaluation instauré en 2007 comprend notamment les domaines suivants :

- le concept d'autocontrôle,
- les denrées alimentaires,
- les processus et activités,
- les constructions, les équipements et les appareils.

Dans ce modèle, les évaluations individuelles de chacun de ces domaines sont combinées afin de générer une évaluation globale de l'entreprise avec quatre niveaux possibles (de conformité très bonne à conformité faible).

En revanche, le nouveau système instauré en 2013 livre de manière séparée des évaluations pour chaque domaine de contrôle (concept d'autocontrôle, denrées alimentaires etc.).

Dans ce nouveau modèle, les domaines "résultats des précédents contrôles, gestion de l'entreprise, tromperie" ont été ajoutés et il n'est plus évalué de conformité globale sur l'entreprise, mais la conformité est évaluée pour chaque domaine de contrôle séparément. La figure 4 présente les évaluations obtenues pour l'ensemble des entreprises, sur les cinq domaines de contrôle. En raison du faible nombre de cantons utilisant le nouveau modèle, il est prématuré de tirer des conclusions sur les résultats observés en 2013.

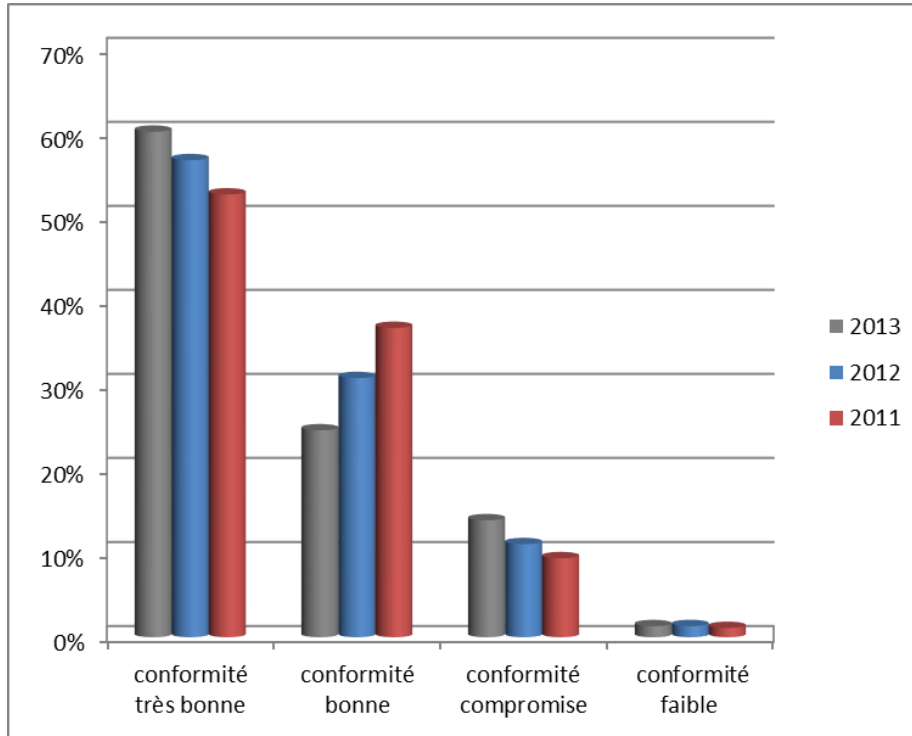


Figure 3 Niveau de conformité des entreprises en 2011, 2012 et 2013

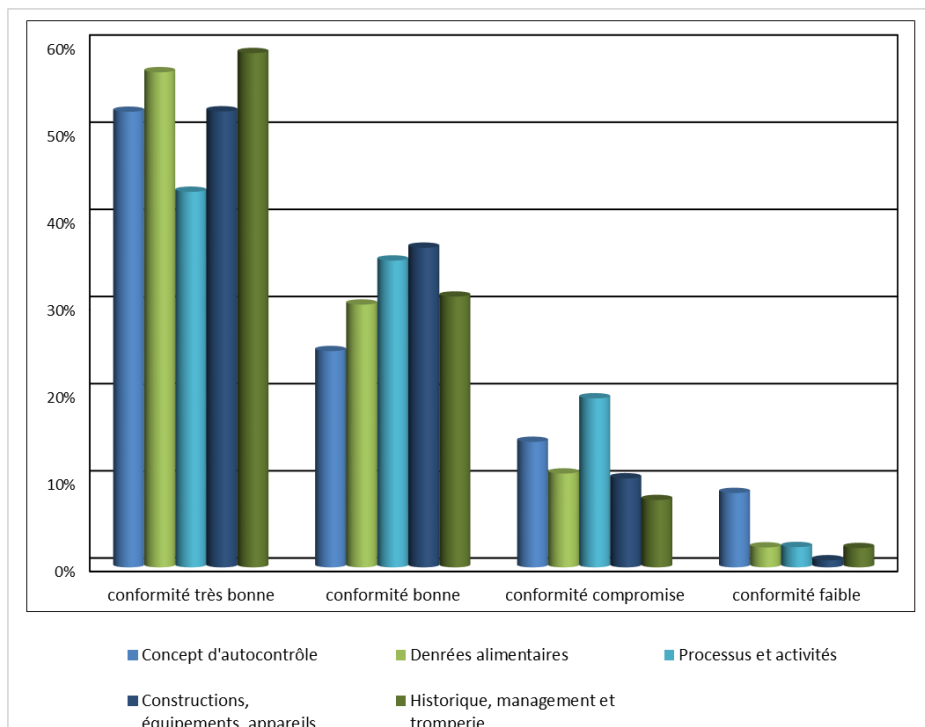


Figure 4 résultats globaux de la conformité, en pourcentage des entreprises contrôlées en 2013, et évaluées selon le modèle 2013 (données de huit cantons, environ 6000 inspections)

3.1.2 Résultats sur le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises

La distribution des types de manquements observés en 2013 dans les différents types d'entreprises, est représentée dans la Figure 5. Pour des raisons de représentativité, seulement les catégories comptant plus de cinquante entreprises contrôlées en 2013 sont mentionnées.

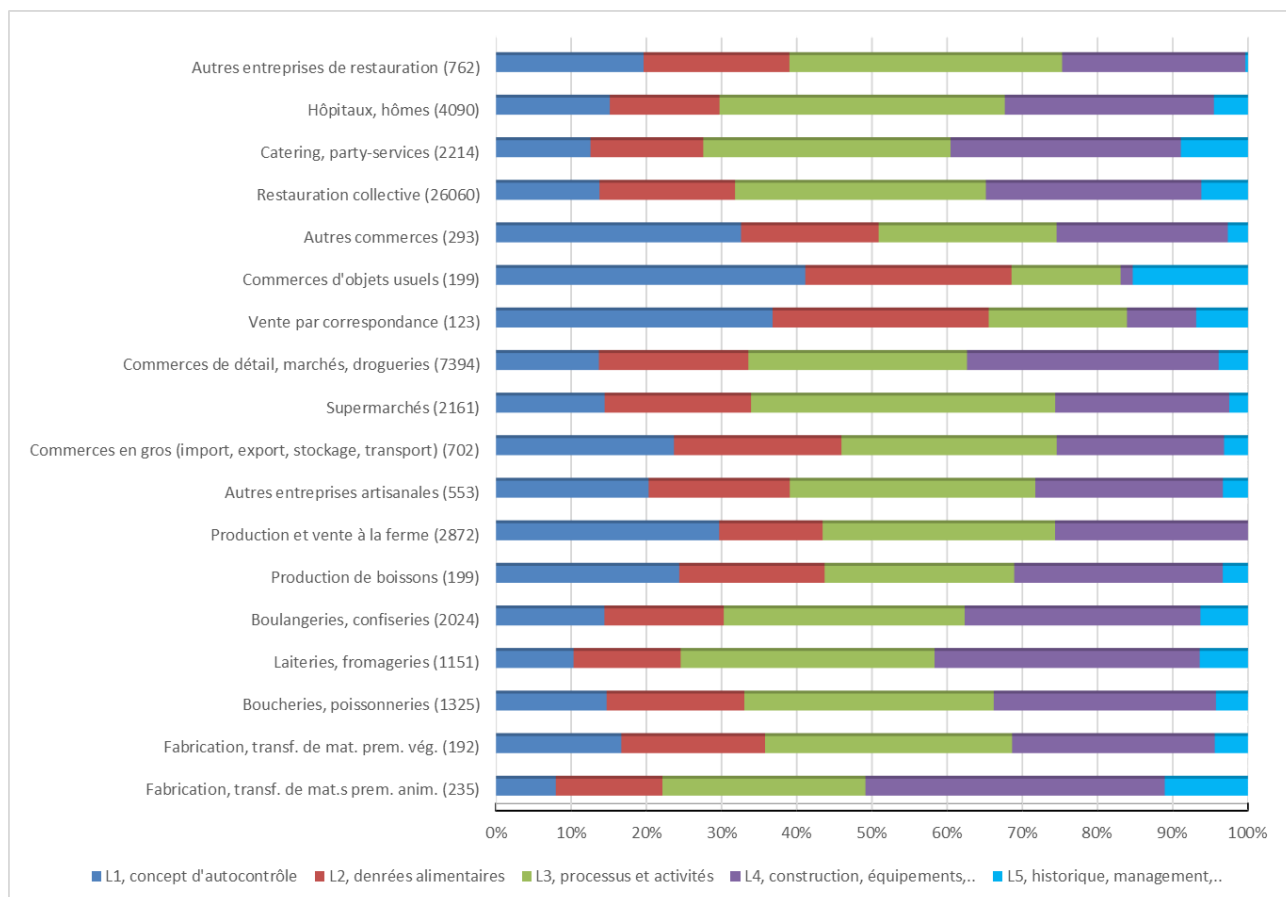


Figure 5 Distribution des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2013 (données de l'ensemble de la Suisse et du Liechtenstein)

3.1.3 Résultats sur le type de mesures et de sanctions prises dans les entreprises

Lorsque des contestations sont prononcées, des mesures sont ordonnées afin de rétablir la conformité. Comme le montre le tableau 1 sur la base des données de 2011, 2012 et 2013, la mesure la plus souvent ordonnée est l'élimination des défauts. La fermeture d'entreprise est une mesure rare et n'atteint pas 0.5% des entreprises contrôlées.

année	utilisation des marchandises contestées, avec ou sans charge	élimination des marchandises contestées	confiscation des marchandises contestées	mise sous séquestre des marchandises contestées	élucidation de la cause des non-conformités	élimination des défauts	interdiction de procédés de fabrication, de l'utilisation de locaux, d'installations, de véhicules	fermeture immédiate de l'entreprise	autres
2011	3.1%	4.3%	0.4%	0.1%	2.1%	85.5%	0.9%	0.1%	3.5%
2012	0.4%	5.4%	1.0%	0.1%	1.8%	86.6%	0.9%	0.1%	3.6%
2013	0.4%	4.6%	3.9%	0.5%	8.0%	70.1%	8.08%	0.4%	3.9%

Tableau 1 répartition des mesures prises dans les entreprises

Dans la plupart des cas les mesures administratives sont suffisantes pour rétablir une situation conforme. Dans 8066 cas, ces mesures ont été accompagnées d'un avertissement. Dans les cas plus graves, il peut être nécessaire de dénoncer le cas aux autorités judiciaires. Ces cas représentaient en 2013 en tout 363 entreprises soit moins de un pourcent du total des entreprises inspectées. Sur ce nombre, 31 cas ont été dénoncés pour délit et 332 pour contravention.

4 Contrôle des produits

4.1 Analyse des échantillons officiels de denrées alimentaires en 2013

Pour 2013, les cantons suisses et la Principauté du Liechtenstein ont transmis à l'office fédéral les résultats d'analyse de plus de 46'000 échantillons officiels de denrées alimentaires, sans tenir compte des analyses d'eau potable, et de plus de 2400 échantillons d'objets usuels.

4.1.1 Répartition des échantillons officiels de denrées alimentaires en 2013

La répartition des prélèvements de denrées alimentaires en 2013 est représentée dans la Figure 7. Les catégories « plats prêts à la consommation » et « plats à consommer après réchauffage » constituent plus d'un tiers du total. Seulement les catégories présentant plus de 300 échantillons analysés sont représentées ici, le restant se trouve dans la catégorie "autres" qui contient plusieurs dizaines de catégories de produits.

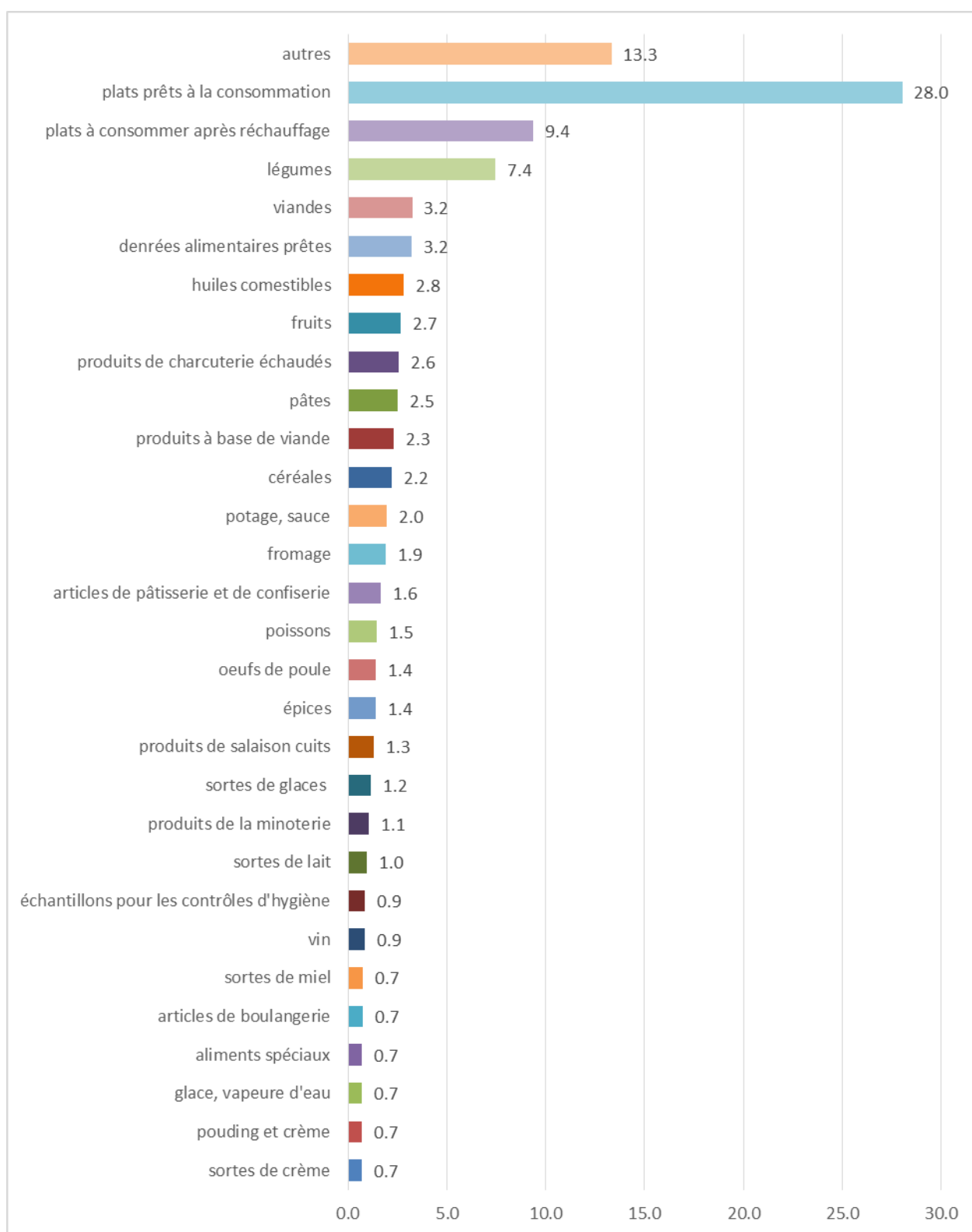


Figure 7 Répartition des prélèvements pour les denrées alimentaires

4.1.2 Contestations de denrées alimentaires en 2013

Le taux de contestation par catégorie de denrées en 2013 est présenté dans la figure 8. Seulement les catégories avec plus de cent échantillons et au moins de vingt contestations sont représentées. Les taux de contestations sont dépendants des types de produits.

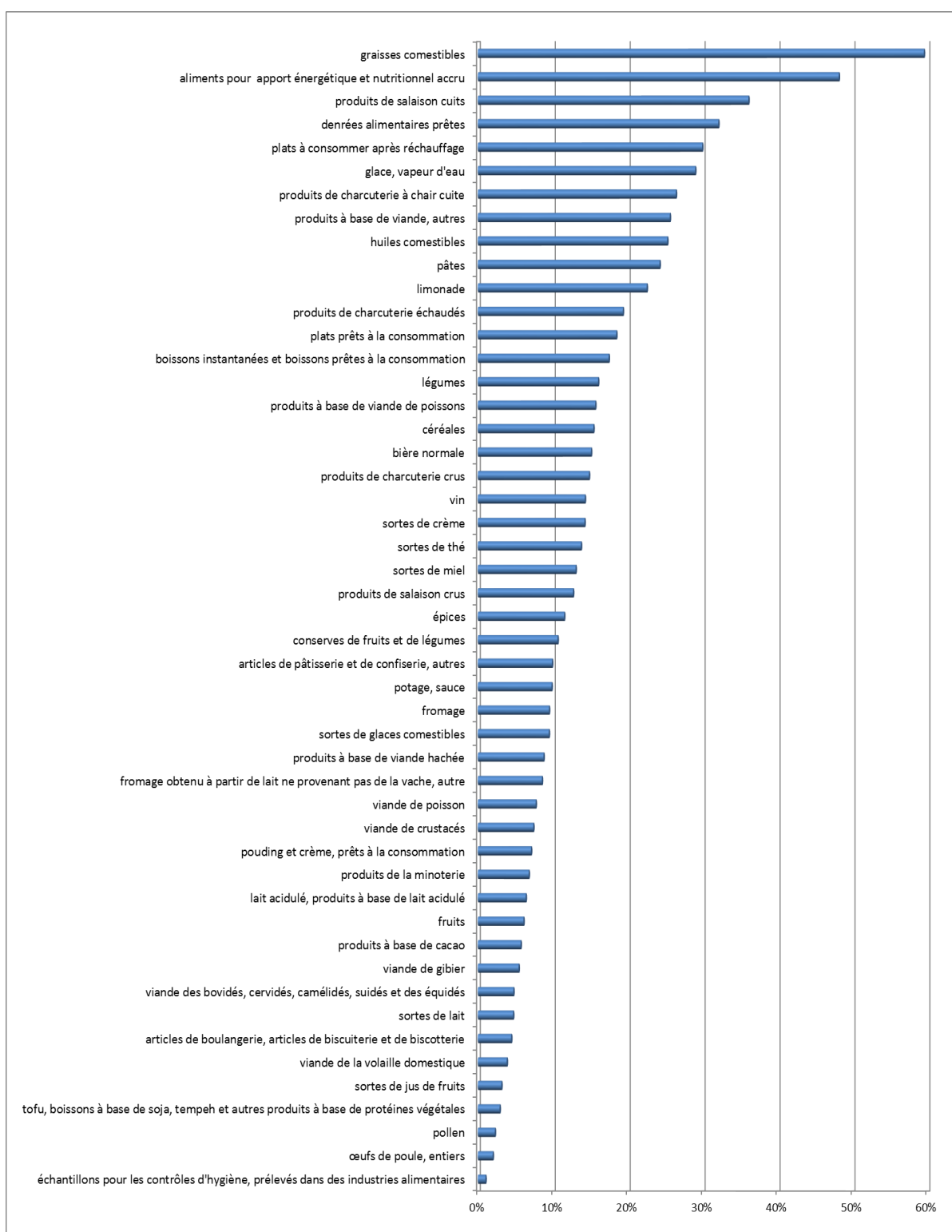


Figure 8 Taux de contestation des différents types de denrées

Il est à remarquer qu'un taux de contestation élevé n'est pas forcément synonyme d'un risque plus élevé pour la santé. En effet un nombre important de contestations peut toucher des questions d'étiquetage et de déclaration. Voir à ce sujet les motifs de contestation pour les différentes catégories de produits (figure 9).

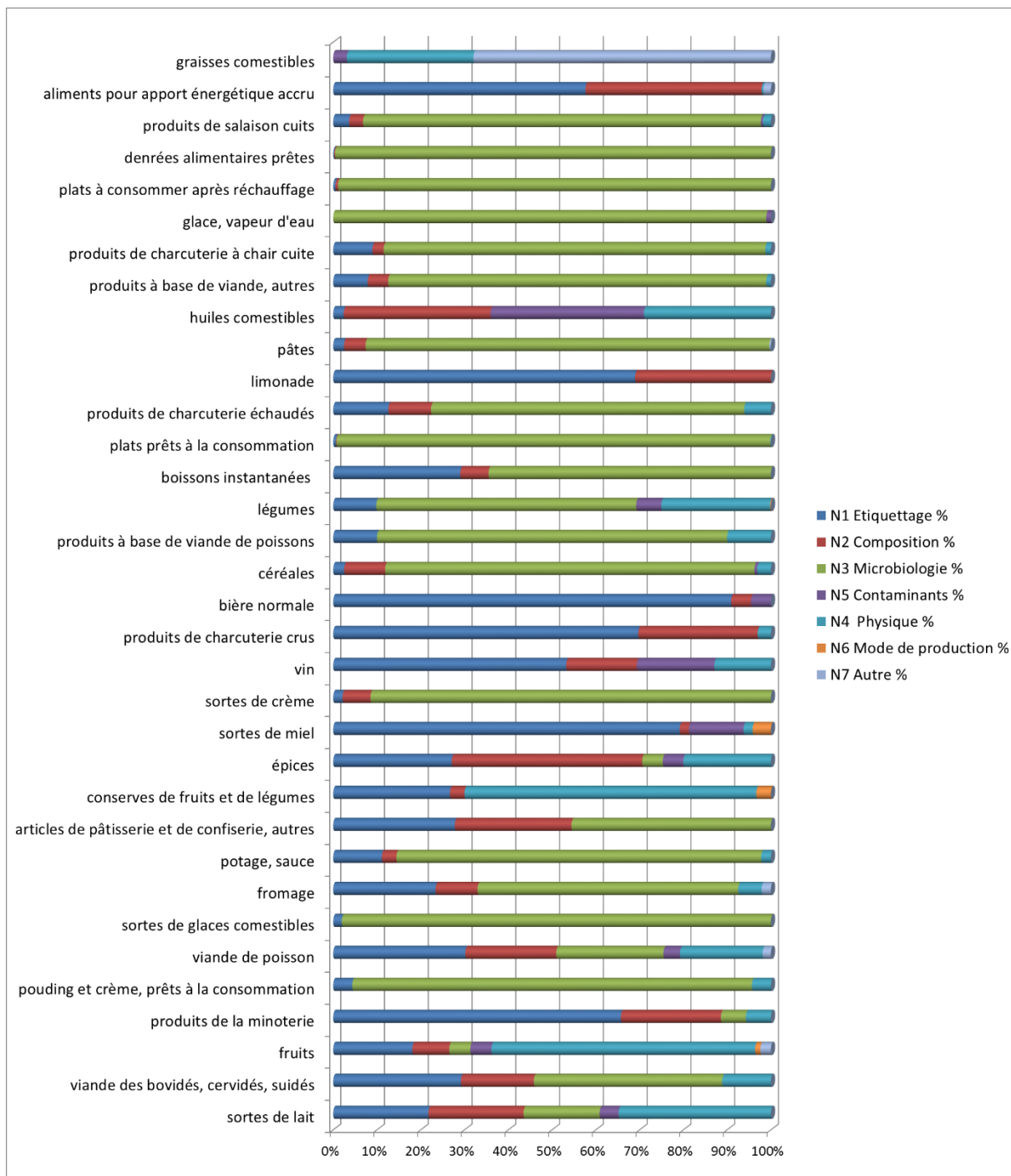


Figure 9 Motifs de contestation des denrées alimentaires, classés selon l'ordre du code décroissant du taux de contestation.

La figure 9 présente les motifs de contestation observés pour les catégories de produits possédant au moins cent échantillons et plus de vingt contestations par catégorie. Les catégories N2 à N5 sont celles qui sont le plus directement liées à la sécurité. Suivant les catégories, des motifs de contestation très différents sont notés.

4.2 Analyse des échantillons officiels d'objets usuels en 2013

La répartition des catégories d'objets usuels ayant fait l'objet de prélèvements en 2013 est présentée dans la figure 10. Les objets métalliques entrant en contact avec les muqueuses ou la peau sont par exemple les pièces d'habillements comprenant des pièces métalliques,

ou les objets tels que les bijoux métalliques et les articles de piercing.

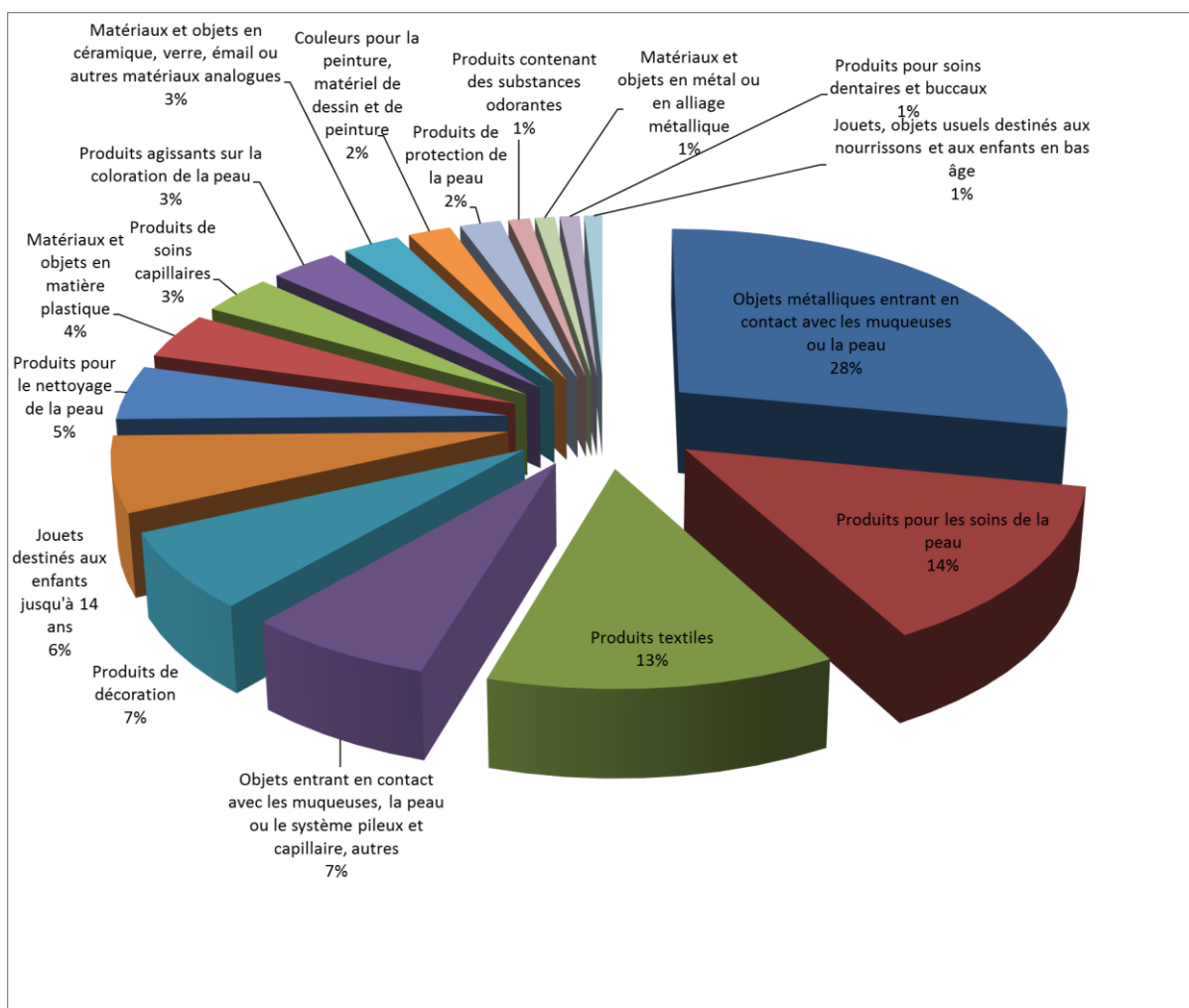


Figure 10 Répartition des prélèvements d'objets usuels

Les taux de contestation par catégorie de produits sont présentés dans la figure 11. Seulement les catégories avec plus de 20 échantillons analysés sont représentées.

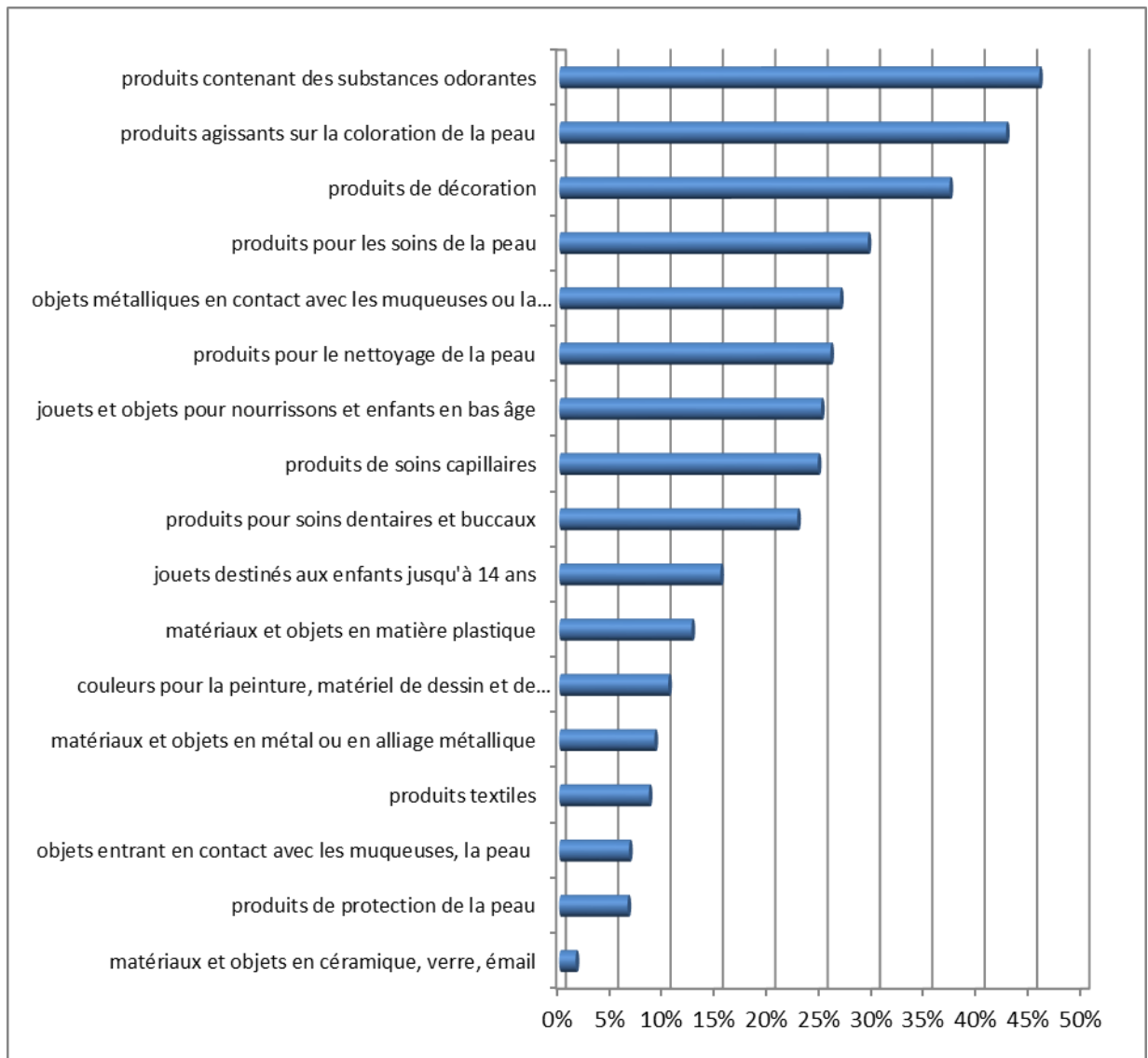


Figure 11 Taux de contestation (pourcents) des objets usuels

La figure 12 présente les motifs de contestation pour les objets usuels. Seulement les catégories d'objets usuels possédant au minimum 10 contestations et plus de 30 échantillons sont reprises dans cette figure.

Les hauts taux de contestation observés dans certains cas sont en règle générale une conséquence des prélèvements effectués en fonction des risques, selon les exigences de la législation, et ne reflètent pas forcément la situation réelle sur le marché.

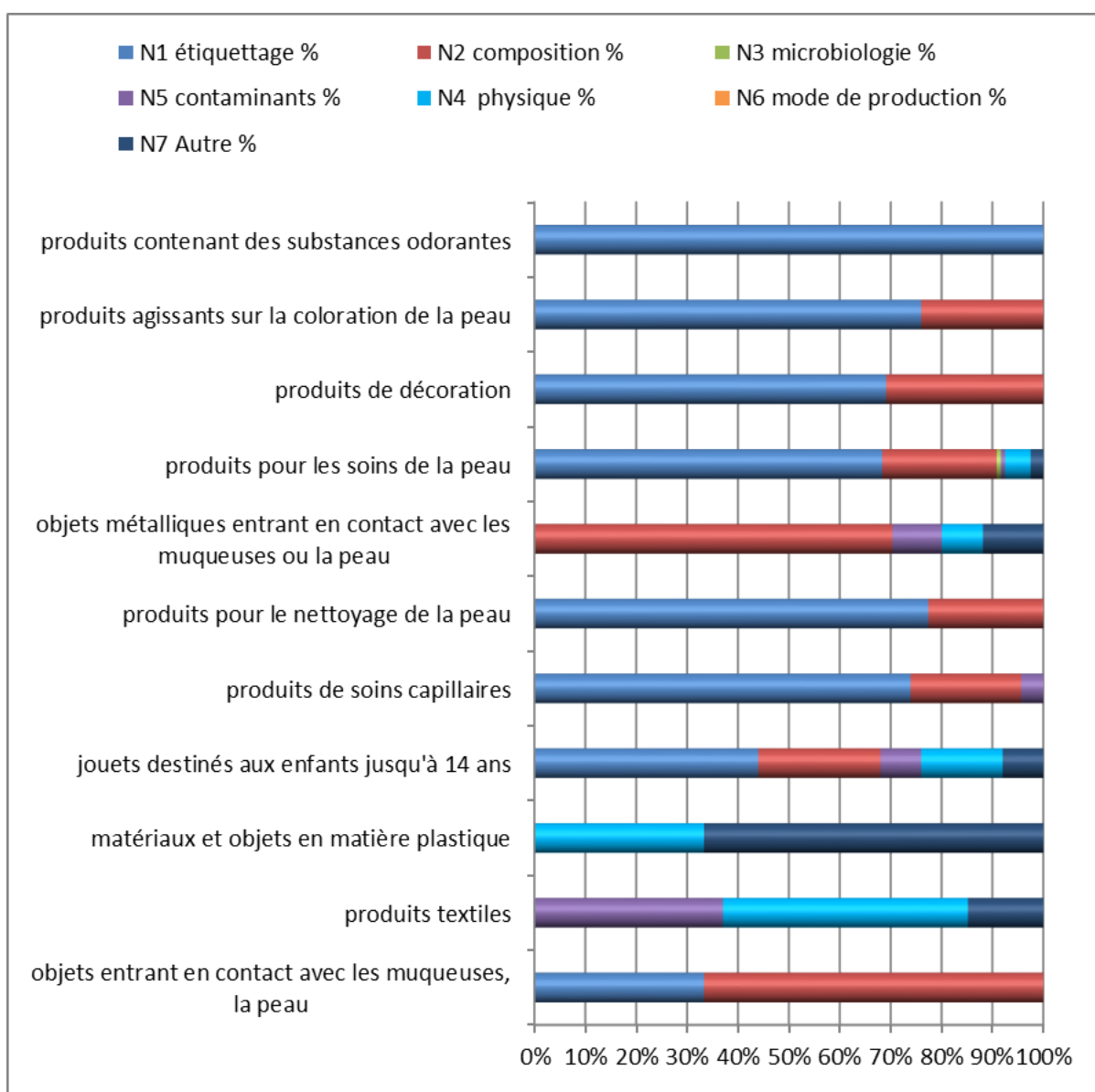


Figure 12 motifs de contestation pour les objets usuels

4.3 Utilisation des résultats

Ces données donnent une vue d'ensemble des résultats d'analyses effectuées sur les échantillons officiels. Elles peuvent être utilisées pour la conception du plan national de contrôle afin de fixer des priorités.